

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Non soutenu

N° CF958

**AMENDEMENT**présenté par  
M. Bentz

-----

**ARTICLE 49****ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	500 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	500 000
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
<b>TOTAUX</b>	500 000	500 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à augmenter les crédits de la sous-action « Pastoralisme et lutte contre la prédation », à l'action 24 « Gestion équilibrée et durable des territoires » du programme 149 «

Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt », en prélevant sur l'enveloppe de l'action 02 « Lutte contre les maladies animales, protection et bien-être animal » du programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation ».

L'objectif est d'abonder cette enveloppe de 500 000 euros, afin de financer davantage de matériels de protection mis à disposition des éleveurs pour mieux protéger leurs troupeaux face à la prédation.

La situation dans la Haute-Marne illustre la gravité de la prédation du loup et la nécessité d'un renforcement urgent des dispositifs de protection. Depuis le début de l'année, le département a enregistré environ 160 attaques de loups, ayant causé plus de 700 victimes parmi les troupeaux. Ces chiffres, présentés lors de l'assemblée générale des anciens exploitants, font de la Haute-Marne le département de plaine le plus touché de France. L'augmentation des crédits demandée vise donc à leur apporter des moyens concrets et immédiats pour sécuriser leurs cheptels.

Ce mouvement de crédits entre programmes est de pure forme. Le gouvernement est invité à lever le gage, les moyens alloués à la « Lutte contre les maladies animales, protection et bien-être animal » devant être préservés.